

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°30-2022

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
35 Rue de
Bretagne
COULOMMES**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande faite par l'entreprise SAUR Secteur Val d'Europe (Madame CABERO Virginie) sise 43 Rue de l'Abyme 77700 MAGY LE HONGURE pour la réalisation d'un branchement d'eaux usées.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 12 septembre 2022 pour toute la durée des travaux

- le stationnement sera interdit 30 mètres en amont et en aval des travaux situés au 35 rue de Bretagne
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation sera interdite.
- l'entreprise SAUR mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise SAUR.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- SAUR Secteur Val d'Europe (Madame CABERO Virginie)

A Coulommes le 1^{er} Septembre 2022

Madame le Maire

F. BERNARD

